RÉVISION DES « USAGES DU COMMERCE EN SUISSE »

Texte : Lucie Mérigeaux et Denis Pflug, Service technique CEDOTEC Office romand de Lignum – Photos : voir légendes

L'ouvrage « Bois et panneaux à base de bois : critères de qualité dans la construction et l'aménagement intérieur – Usages du commerce en Suisse », en tant que règles reconnues, facilite la communication entre les acteurs de la construction et le client final. Suite à une large consultation au sein de la filière en 2018, une nouvelle version du document, disponible auprès de Lignum, est entrée en vigueur le 1er septembre 2021 .

Contexte général

Les normes sont un ensemble de règles techniques qui définissent un cadre commun général aux utilisateurs. Cependant, et en particulier dans le domaine de la construction, ce cadre ne permet pas à lui seul d'élaborer des solutions complètes. Par exemple, les normes relatives aux éléments bois n'abordent parfois pas les notions liées à l'aspect, celui-ci ne faisant pas partie des propriétés essentielles d'un ouvrage au sens de la Loi sur les produits de construction.
L'ouvrage « Usages du commerce en Suisse », en tant que document de droit privé, vient ainsi compléter le champ normatif existant. Il s'applique dès lors qu'il est spécifié dans le contrat de construction ou qu'un autre document cité y fait référence, à l'exemple de la norme SIA 265.

Bases des « Usages du commerce en Suisse »

Dans cet ouvrage, on trouve des précisions terminologiques concernant les singularités du bois et leurs modes de mesurage. Les classements d'aspect pour les usages habituels sont ensuite précisés tout comme les exigences posées à certains produits lors de leur livraison, en l'absence d'accords particuliers. Parmi les produits décrits figurent notamment :

- les planches de différents type et les carrelets,
- les lames rabotées,
- le bois de structure,
- les panneaux à base de bois

Des informations et recommandation sur les dimensions commerciales usuelles, l'humidité du bois, ou les tolérances dimensionnelles sont abordées également dans les diverses sections. Pour les panneaux à base de bois, l'ouvrage récapitule les classes techniques et les critères d'aspect lorsqu'ils sont définis.
L'ensemble se fonde sur les normes européennes, précise les classes lorsque celles-ci sont libres, et complète, pour les produits non normés, les exigences spécifiques, comme règles de la technique pour la Suisse. Toutes les précisions sur les produits de construction soumis à la Loi sur les produits de construction (LPCo) et concernés par une norme harmonisée (hEN) sont aussi indiquées.

Loi sur les produits de construction (LPCo)

Certains produits bois semi-finis comme les lattes, les lames pour le lamellé-collé, ou les produits auxiliaires à l'image des carrelets, planches ou listes de coffrage, sont destinés à être retravaillés et non intégrés tel quel dans la construction. Il ne s'agit donc pas de produits de construction au sens de la LPCo.
En revanche, plusieurs produits de scieries, de raboteries et d'usines de collage sont considérés comme produits de construction ainsi que la plupart des panneaux à base de bois. Leur mise sur le marché en Suisse implique :

- que le produit est conforme à l'obligation générale de sécurité (article 4 de la LPCo)
- et que le fabricant a établi une déclaration de performance pour ce produit (article 5 LPCo), lorsque le produit de construction est couvert par une norme technique harmonisée (hEN) ou si une évaluation technique européenne (ETE) a été délivrée pour le produit («domaine harmonisé») et qu'aucune dérogation ne s'applique.

Il existe des cas pour lesquels il n'est pas nécessaire d'établir une déclaration de performance pour un produit de construction, même si ce dernier est couvert par une norme technique harmonisée, par exemple :

- pour les produits sur mesure non industriels, si le fabricant du produit les installe lui-même sur le site de construction.
- pour la production de produits de construction directement sur le chantier .
- pour une production utilisant des méthodes traditionnelles.

Plus d'information dans le Compact Lignum sur la Loi suisse sur les produits de construction dans le secteur bois sous – www.lignum.ch/fr/shop/brochures/

Produit	Spécifications techniques harmonisées
Lames pour bardages extérieurs, lambris intérieurs, de plancher	EN 14915:2013
Bois de structure classé selon la résistance (bois équarri, planches, lattes) production en série pour le commerce	EN 14081-1:2005 + A1:2011
Bois de structure classé selon la résistance (bois équarri, planches, lattes) commande spéciale sur liste pour un ouvrage de construction unique Pas de production en série (exception selon art. 5 LPCo)	EN 14081-1:2005 + A1:2011 déclaration des performances non nécessaire
Bois massif à entures multiples	EN 15497:2014
Bois massif reconstitué, bois lamellé-collé	EN 14080:2013
Bois panneautés de structure (sans agent ignifuge)	EN 13986:2004 + A1:2015
Bois lamellé croisé	(EN 16351 n'est jusqu'ici pas désignée comme norme harmonisée) déclaration de performances si ETE disponible

↑ Quelques exemples de produits de scieries, raboteries et des usines de collage considérés comme produits de construction au sens de la Loi sur les produits de construction en Suisse et concernés par une spécification technique harmonisée. https://www.switec.info/media/news_305_2011_bauprodukte_2020-02-04.pdf

Adaptations des classes d'aspect pour lames rabotées

Les classes d'aspect pour les lames rabotées ont été adaptées à leur usage usuel et les critères définis sur cette base. Ainsi, concernant les lames rabotées de résineux (épicéa (y c. provenant d'Europe du Nord), sapin, pin, mélèze et Douglas d'Europe centrale), chaque classe d'aspect est doublée (à l'exception de la qualité industrielle) pour ajouter une classe avec exigences supplémentaires relatives à un mode de débit « quartier/faux-quartier » des lames.

A	qualité supérieure (bois avec des nœuds fins) pour des domaines avec exigences élevées quant à l'aspect.
A+R	qualité supérieure quartier/faux-quartier (bois pratiquement sans nœuds), avec exigences supplémentaires quant au débit (position des cernes) pour des applications et des exigences quant à l'aspect comme pour A.
N1	qualité normale 1, (bois avec des nœuds), pour des domaines avec exigences normales quant à l'aspect. Usuelle pour des lambris intérieurs, les lames de plancher et les terrasses, ainsi que pour les bardages extérieurs lors d'exigences accrues quant à l'aspect.
N1+R	qualité normale 1, quartier/faux-quartier (bois avec peu de nœuds), avec exigences supplémentaires quant au débit (position des cernes) pour des applications et des exigences quant à l'aspect comme pour N1.
N2	qualité normale 2, pour des domaines avec exigences normales quant à l'aspect. Usuelle pour les bardages extérieurs et les lambris d'avant-toit.
N2+R	qualité normale, quartier/faux-quartier, avec exigences supplémentaires quant au débit (position des cernes) pour des applications et des exigences quant à l'aspect comme pour N2.
I	qualité industrielle, bois pour des domaines sans exigences quant à l'aspect.

→ Extrait du document « Usages du commerce en Suisse » Edition 2021 - Chapitre 3 Lames rabotées, classes d'aspect des lames rabotées de résineux.

↓ Lames rabotées en résineux : quartier / faux-quartier - Lambris de sapin de qualité A+R

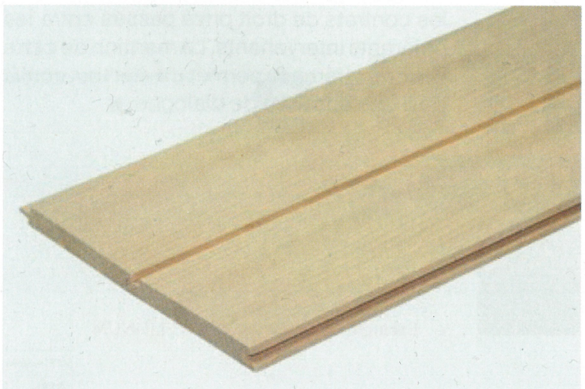

↓ Lames rabotées en résineux : Lambris d'épicéa qualité normale N1

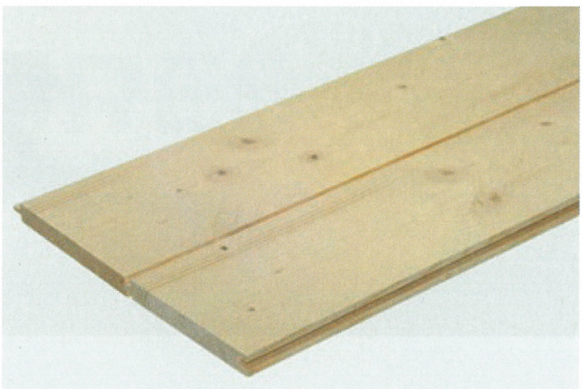

Les lames rabotées sans exigences quant à la position des cernes annuels sont généralement produites à partir de billes de petit diamètre, les produits rabotés bruts étant débités selon la figure de gauche ci-dessous.

Les lames rabotées avec une position des cernes annuels quartier/faux-quartier sont généralement produites à partir bois de fort diamètre (billes avec diamètre moyen dès 45 cm), les produits rabotés bruts étant débités selon les figures de droite ci-dessous.

↙ Schéma représentant à gauche, le mode de débit pour les billes de petit diamètre et, à droite les modes de débit pour les billes de fort diamètre – extrait du document «Usages du commerce en Suisse» Edition 2021

5 : planche à cœur fendu, avec moelle visible
6 : planche sciée sur quartier
7 : planche sciée sur faux-quartier
8 : produit principal
9 : planche de bord refendue dans le produit principal
10 : planche de bord
11 : dosse

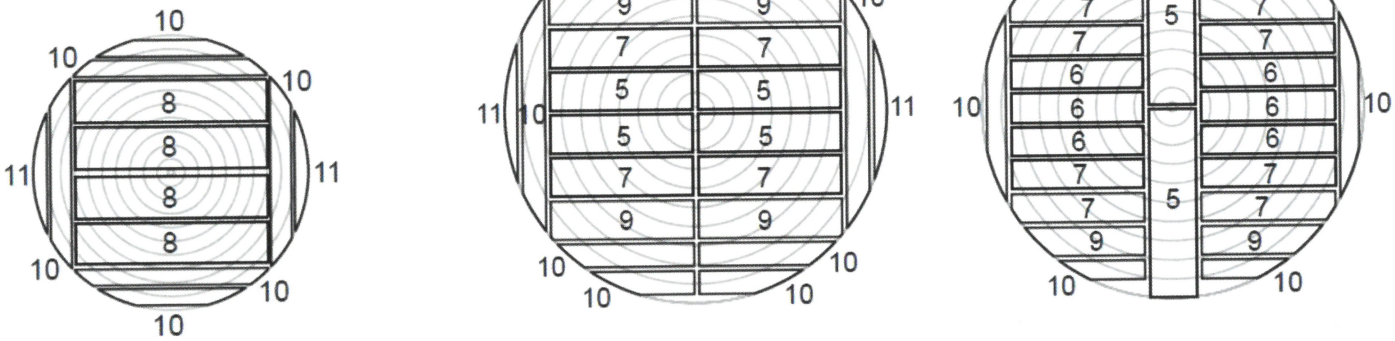

Recommandations

Grâce à une approche pragmatique fruit d'une large consultation auprès des associations parties prenantes, les « Usages du commerce en Suisse » permettent de définir les critères de qualité et d'aspect des produits en bois disponibles sur le marché suisse. Ce document facilite ainsi le dialogue entre les différents acteurs concernés, des concepteurs et constructeurs jusqu'au client final. Afin que ce document prenne tout son sens, il importe qu'il soit mentionné dans les contrats de droit privé passés entre les différents intervenants. La mention de cette base de référence permet d'éviter tout conflit dû à une absence de dialogue. ■

← Exemple d'intérieur bois. NTC/LIGNUM

IDB

L'INDUSTRIEL DU BOIS

Cet article est tiré de l'IDB INDUSTRIEL DU BOIS

Recevez l'IDB à domicile et découvrez chaque mois l'actualité des professionnels du bois romands

- Reportages
- Formation initiale et supérieure
- Communication associative
- Foires professionnelles
- Informations techniques
- Santé et sécurité au travail

1 an d'abonnement = 12 numéros avec lecture en ligne

La revue paraît le 15 du mois. L'abonnement annuel est au prix de :

CHF 80.– hors TVA pour les personnes résidant en Suisse
CHF 90.– hors TVA pour les personnes résidant à l'étranger

Bulletin d'abonnement

Nom : ..... Prénom : .....

Entreprise : .....

Rue : .....

NPA : ..... Localité : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

A renvoyer par poste ou par e-mail à :

IDB INDUSTRIEL DU BOIS
Chemin de Budron H6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
idb@frecem.ch